

## 3

## Être exemplaire : supprimer/mieux gérer les déchets plastiques dans la collectivité

### Quels services impliquer ?

- ▶ Environnement/développement durable
- ▶ Services généraux
- ▶ Commande publique
- ▶ Communication interne



## Enjeux

« 120 à 140 kg de déchets sont produits chaque année par un salarié du secteur tertiaire. »

[Guide Pratique, Eco-responsable au bureau, ADEME, 2019.](#)

De nombreux objets en plastique à usage unique sont utilisés dans les administrations: dans les fournitures de bureau, lors des pauses-café et des pause-déjeuner, etc.

Or il existe de nombreuses alternatives permettant de diminuer la production de déchets plastiques dans les bureaux. Au-delà d'une réduction de l'impact environnemental de la collectivité, le changement des pratiques au bureau pourra engendrer des économies financières.



# Supprimer les plastiques à usage unique dans les fournitures de bureau

## Mise en œuvre

- ▶ Diagnostiquer les achats de fournitures effectués sur une année pour identifier les besoins et les usages de la collectivité
- ▶ Rédiger une préliste restreinte de produits éco-conçus et établir un mini-catalogue qui permet de répondre aux besoins des agents tout en limitant les choix pour chaque type de produits (parfois, les agents sont invités à choisir parmi des centaines de produits proposés dans le catalogue du prestataire, une liste restreinte permet de s'assurer que chacun consomme parmi les produits présélectionnés éco-responsables)
- ▶ Mutualiser/centraliser la gestion des fournitures au sein de la collectivité pour faciliter notamment la gestion des stocks, le suivi des consommations et limiter les gaspillages
- ▶ Intégrer dans le marché public de fournitures de bureau des critères techniques permettant d'inciter le prestataire à proposer des produits éco-responsables qui limitent les déchets plastiques et les usages uniques (voir la liste de fournitures ci-dessous)
- ▶ Imposer dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) des fournitures durables, éco-labélisées, recyclables.

## Ils le font déjà !



**Intégration d'un critère de recyclabilité dans le groupement de commande dédié à l'achat des fournitures administratives, établissement d'un "mini-catalogue" restreint des fournitures proposées aux agents et acquisition de conteneurs individuels pour la collecte des déchets en plastiques recyclables**

*Communauté de Communes Vallée des Baux, Alpilles et les communes de Mas Blanc des Alpilles, Saint-Etienne-du-Grès et Mouriès (13).*



*En savoir plus:* Corinne Guintini,  
directrice de l'aménagement et du développement durable [corinne.guintini@ccvba.fr](mailto:corinne.guintini@ccvba.fr) - 04.90.54.24.26



## Achats publics

### Liste non exhaustive des fournitures de bureau en plastique à usage unique et leurs alternatives

La liste de critères ainsi que les principaux écolabels que vous pourrez intégrer dans vos DCE pour limiter les plastiques à usage unique dans vos achats de fournitures de bureau sont détaillés dans le *Guide sur les fournitures de bureau* publié par la Direction des Affaires juridiques (DAJ) en 2013.

Pour les produits d'écriture et de correction, il existe un écolabel spécifique au matériel d'écriture sur lequel il est possible de s'appuyer: <https://www.ecolabels.fr/categories/papeterie/nf-environnement-instruments-decriture>

- ▶ Crayons en plastiques et critérium dont la durée d'usage dépasse rarement 2 recharges  
→ crayons en bois issus de forêts gérées durablement
- ▶ Stylos en plastiques à usage unique  
→ Stylos à encre et stylos-billes rechargeables et sans capuchon
- ▶ Feutres et marqueurs à usage unique  
→ Feutres et marqueurs rechargeables
- ▶ Gommages avec emballage en plastique  
→ Gommages en caoutchouc sans emballage
- ▶ Correcteurs à usage unique fabriqués en matières non recyclées  
→ Correcteurs rechargeable et à base de plastiques recyclés
- ▶ Règles en plastique  
→ Règles en métal
- ▶ Classeurs en plastique  
→ Classeurs en carton recyclé ou issu de forêts gérées durablement
- ▶ Protèges document et pochettes en plastique  
→ Chemises et pochettes en papier et carton recyclé ou issu de forêts gérées durablement
- ▶ Boîte d'archive en plastique  
→ Boîte d'archive en carton recyclé ou issu de forêts gérées durablement
- ▶ Agrafeuses en plastique → Agrafeuses en métal
- ▶ Perforeuses en plastique → Perforeuses en métal



### Ressources

- ▶ [Guide sur les fournitures de bureau](#), Direction des Affaires juridiques (DAJ) en 2013.
- ▶ [Le Guide d'achat des fournitures, Le cartable sain](#), Conseil départemental de Gironde.
- ▶ [Site écolabel – Trouver un produit éco labellisé.](#)

# Supprimer les plastiques à usage unique des pauses-café et déjeuner

## Mise en œuvre

- ▶ Informer et sensibiliser les agents quant aux volumes et aux impacts des déchets plastiques produits en interne par les services de la collectivité.
- ▶ Gérer les mégots :
  - Installer des cendriers ludiques de vote pour optimiser le tri et la collecte des mégots dans les espaces fumeurs.
- ▶ Supprimer les gobelets et bouteilles à usage unique :
  - Installer une machine à boissons chaudes qui détecte les tasses.
  - Inviter les agents à utiliser des mugs et éventuellement en fournir à chaque agent pour supprimer les gobelets en plastique à usage unique.
  - Installer des fontaines à eau reliées au réseau d'eau potable pour supprimer les bouteilles plastiques et bonbonnes d'eau et inciter les agents à utiliser des gourdes lors de leurs déplacements.
- ▶ Supprimer les contenants alimentaires à usage unique.
  - Inciter les agents à utiliser leurs propres contenants réutilisables pour l'achat de leurs repas à emporter le midi. Pour cela, identifier au préalable et communiquer aux agents une liste des restaurateurs à proximité qui proposent des contenants alimentaires consignés pour les repas à emporter ou qui acceptent que les clients apportent leurs propres contenants.
  - Mettre à disposition des agents de la vaisselle réutilisable dans les salles de déjeuner et le nécessaire pour effectuer la vaisselle.

### Achats publics

#### Supprimer les plastiques à usage unique dans le marché des distributeurs automatiques

- ▶ Exiger que les machines à boissons chaudes ne proposent pas de gobelet à usage unique et détectent les tasses réutilisables.
- ▶ Supprimer les bouteilles d'eau des distributeurs automatiques et fournir des fontaines d'eau reliées au réseau d'eau potable.
- ▶ Prévoir dans le marché des actions de sensibilisation qui incite chacun à venir avec sa tasse et sa gourde.
- ▶ Prévoir dans le marché l'installation de poubelles de tri en vue du recyclage.



### Ressources

- ▶ *Annuaire des "apporteurs de solutions"*, ARBE.  
Pour accéder à cette ressource faites votre demande par mail à [c.poulin@arbe-regionsud.org](mailto:c.poulin@arbe-regionsud.org)

# Ils le font déjà !



## Installation de 7 fontaines à eau reliées au réseau d'eau potable dans les locaux administratifs

Commune de Sainte-Maxime (83)



7 fontaines à eau reliées au réseau d'eau potable ont été installées au sein de l'hôtel de ville, la mairie annexe, la police municipale et les services techniques afin de limiter les bouteilles d'eau à usage unique.

*En savoir plus :*

Véronique Cowez, directrice développement durable,

[vcowez@ste-maxime.fr](mailto:vcowez@ste-maxime.fr) – 04 94 79 42 64



## Incitation à l'éco-exemplarité des agents

La Colle du Loup (06)

La commune propose aux agents une "Charte de l'agent administratif éco responsable" dans laquelle la réduction de la consommation des plastiques figure parmi les objectifs.

*En savoir plus :* David Dumesny, responsable éducation,

[ddumesny@mairie-lacollesurloup.fr](mailto:ddumesny@mairie-lacollesurloup.fr) – 04 93 32 42 36



## Acquisition de gourdes pour les agents des services travaillant en extérieur

La Garde (83)

La commune a doté les agents de ses services de gourdes isothermes afin de cesser l'achat de bouteilles en plastique.



*En savoir plus :*

Hélène Bill,

première adjointe

à l'Environnement,

[hbill@ville-lagarde.fr](mailto:hbill@ville-lagarde.fr)

– 04 94 08 99 43

# Mettre place le tri des déchets plastiques dans les bureaux

## Rappel



### réglementaire

Le tri et la collecte séparée des déchets plastiques dans les bureaux des collectivités territoriales est une obligation réglementaire depuis le décret du 10 mars 2016 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets pour le papier, métal, plastique, verre et bois.

## Mise en œuvre

- ▶ Diagnostiquer les lieux de production de déchets plastiques.
- ▶ Installer des conteneurs de tri dans les lieux de production.
- ▶ S'assurer que le tri et la collecte des déchets plastiques sont mis en place jusqu'à la collecte finale par le service intercommunal ou le prestataire privé. Pour cela, il est notamment nécessaire de s'assurer que le personnel de nettoyage a bien été informé des mesures en place et qu'il soit équipé des équipements adaptés à la collecte (chariots multiflux, etc.).
- ▶ Communiquer et utiliser des outils ludiques pour inciter l'adhésion des agents: outils de communication engageante (nudge), "challenge zéro déchet plastique", campagne d'affichage, etc.
- ▶ Innover pour optimiser vos performances en matière de gestion et tri des déchets plastiques.

**EXEMPLE:** louer plutôt qu'acheter les équipements électriques et électroniques (imprimantes, ordinateurs, téléphones). Le prestataire sera ainsi responsable de la gestion du produit, de sa réparation, de son renouvellement et de la gestion du déchet en fin de vie.



## Ressources

- ▶ *Annuaire des "apporteurs de solutions"*, ARBE.  
Pour accéder à cette ressource faites votre demande par mail à [c.poulin@arbe-regionsud.org](mailto:c.poulin@arbe-regionsud.org)
- ▶ [Guide "Zéro déchet au bureau", Zero Waste France, 2018.](#)

# Ils le font déjà !



## Mise en place du tri des déchets plastiques dans les locaux administratifs – Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur



En savoir plus :

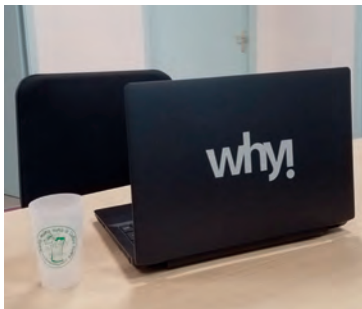
Pierre Gueydon,

[pgueydon@maregionsud.fr](mailto:pgueydon@maregionsud.fr)



## Location du matériel de bureautique

Syndicat des Déchets du Centre Yonne (89)



Le syndicat fait appel à une entreprise spécialisée dans la location d'équipements électriques et électroniques (ordinateurs et téléphones portables). Ce service de location "clé en main" comprend une assistance, la prise en charge des réparations, les mises à jour, etc. Le syndicat diminue ainsi son taux de renouvellement d'équipement et profite d'une offre de service globale. "Lorsqu'on prend en compte le coût global (acquisition, entretien/assistance, durée de vie), l'impact financier est neutre, par contre ce service d'économie de la fonctionnalité nous permet de réduire la production de nos déchets".

En savoir plus : Massimo Brancaccio, chargé de mission, [contact@dechetscentreyonne.fr](mailto:contact@dechetscentreyonne.fr) - 03 66 25 72 61



## Le saviez-vous ?

### Zoom sur les déchets plastiques issus des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

L'étude "Tri et classement des plastiques des déchets d'équipements électriques et électroniques" de l'Institut national de l'environnement industriel (INERIS) datant de 2017 indique que "les plastiques des DEEE sont très souvent améliorés vis-à-vis du risque d'incendie par des ignifugeants et retardateurs de flamme, et en particulier des retardateurs de flamme bromés (RFB)".

Or lorsque la teneur moyenne en brome d'un déchet plastique est supérieure à 2000 mg/kg, il est considéré comme dangereux et doit être incinéré. Le recyclage de ces plastiques est dans ce cas impossible. Il est donc important de réduire le volume de DEEE que nous produisons et de s'assurer de leur bonne gestion en fin de vie.